

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

75035

Objet

TRANSFERT D'IMPUTATION
DE DEPENSES ET DE CREDITS:
VOIRIE - EAU -

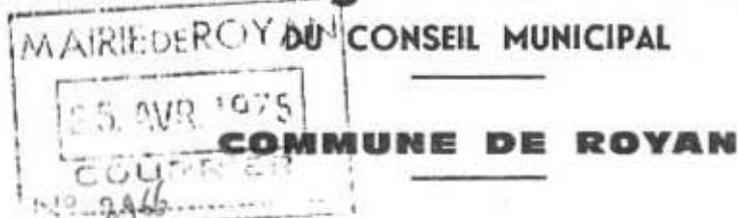
DATE DE CONVOCATION

14 avril 1975
DATE D'AFFICHAGE

14 avril 1975

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 16
Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations



L'An mil neuf cent soixante quinze

le dix huit avril à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M on sieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, STIPAL, BUCHET ,
Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, DUFOUR, COLLE, NAULIN, DOIREAU,
LACHAUD, BROTRÉAU, BOUTET, PAPEAU, Mme BIDEAU, M. TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. TETARD
Me BARDE par Me DUFOUR

Absents : MM. LARGETEAU, RIVIERE, DOMEQ, BERLAND, BOUCHET,
BARRIERE , Mme FAVIERE , DELAIR,

M on sieur TETARD a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Il y aurait lieu de compléter la délibération du Conseil
Municipal en date du 11 Mai 1974 ayant autorisé la mise en
adjudication de trois lots de travaux, de manière à en préciser
le financement .

Une partie des dépenses devrait être imputée sur le
CHAPITRE 902 - EAU , pour un montant global de 275 000 FR à
répartir comme suit :

- 1er lot : 75 000 FR
- 2ème lot: 95 000 -
- 3ème lot: 105 000 -

car il s'agit de remises en état de chaussées essentiellement
motivés par le passage antérieur de canalisations d'eau potable
et l'exécution des branchements correspondants .

Le financement des dépenses imputées sur le CHAPITRE 902-
serait assuré par le produit de l'emprunt - deuxième tranche -
en cours de réalisation .

./...



LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du Rapporteur,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale des Finances
en date du 17 avril 1975,

VU la décision modificative de crédit du 18 avril 1975,

DECIDE :

- de transférer l'imputation pour partie des dépenses correspondant à l'exécution des travaux, objet des trois lots de l'adjudication du 9 août 1974 du CHAPITRE 901 au CHAPITRE 902, à concurrence de 275 000 FR, l'imputation définitive de la dépense étant ainsi répartie :

	<u>CHAPITRE 901 -</u>	<u>CHAPITRE 902 -</u>	<u>TOTAL -</u>
- 1er lot	195 000 FR	75 000 FR	270 000 FR
- 2ème lot	135 000 -	95 000 -	230 000 -
- 3ème lot	195 000 -	105 000 -	300 000 -
TOTAUX ...	<u>525 000 FR</u>	<u>275 000 FR</u>	<u>800 000 FR</u>

- que le financement sera assuré au CHAPITRE 901 par les crédits inscrits au Budget Primitif 1975, au CHAPITRE 902 par les crédits inscrits au Budget Primitif 1975 et à la décision modificative du 18 avril 1975.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance..

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD